

MINISTÈRE
DES ARMÉES

INFO SOLDE

JANVIER 2018

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

📞 N°Vert 0 800 00 69 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Jour de carence en cas d'arrêt maladie

Le projet de loi de finances pour 2018 rétabli le «jour de carence» dans la fonction publique. À compter du 1^{er} janvier 2018, le premier jour de chaque arrêt maladie n'est plus rémunéré.

La prise compte de cette mesure sera effective à partir de la solde de juillet 2018, avec un effet rétroactif pour les congés maladie pris depuis le 1^{er} janvier de l'année.

Cette mesure ne concerne pas les situations particulières suivantes :

- maladie provenant de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L.35 du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- accident survenu dans l'exercice des fonctions ;
- prolongation de congé de maladie, lorsque la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause n'a pas excédé 48 heures ;
- congé du blessé, congé de longue maladie, congé de longue durée pour maladie.

Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) des réservistes

Conformément à la réglementation en vigueur, les réservistes ayant liquidé leur prestation RAFP n'acquièrent plus de droits pour les périodes d'activités de réserve réalisées après la date de la liquidation.

Il est vivement conseillé aux réservistes concernés d'en informer leurs organismes d'administration respectifs afin de ne pas cotiser à fond perdu à la RAFP.

«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

INFO IMPORTANTE

Coordonnées des représentants des conjoints de militaires au groupe utilisateurs solde

Deux adresses sont à votre disposition pour toute question aux représentants des conjoints, membres du groupe utilisateurs solde : **gusolde(gp@gmail.com)** et **gusolde(st@gmail.com)**

Vos questions sur les frais de déplacement

Le périmètre d'action de la cellule solde assistance est désormais élargi aux frais de déplacement. Les opérateurs téléphoniques sont joignables du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 au Numéro vert : 0 800 00 69 50 (appel gratuit depuis la métropole et un téléphone fixe). Vous pouvez également leur adresser un courriel à : **fd.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

Le site RH MARINE est désormais sur Internet

Les marins ainsi que leurs proches peuvent désormais accéder aux messages généraux et aux informations concernant la solde, la carrière, la formation, la mutation, la condition militaire et la concertation sur Internet : **www.rh.marine.defense.gouv.fr**

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **sold.e.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portailsga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES